

Pour qui ?

- Pour les élèves de 6^{ème} dès la rentrée 2022.
- Pour des élèves du secteur du collège comme des autres secteurs
- Pour des élèves qui aiment étudier (4h d'anglais en plus dans l'emploi du temps)
- Il n'est pas nécessaire d'être bilingue mais il faut avoir de bonnes notions en anglais tout de même
- Et surtout, pour des **élèves motivés**

Pourquoi ?

- Développer l'ambition scolaire et permettre aux élèves de se projeter vers un parcours d'excellence
- Permettre aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie et de haut niveau
- Faciliter l'accueil et l'intégration des élèves étrangers
- Favoriser la transmission culturelle

SECTION INTERNATIONALE BRITANNIQUE

Collège Pierre NORANGE

Cité éducative



Quels horaires ?

- 4h de langue et littérature anglaises en plus des 4 heures d'anglais règlementaires soit un total de 30 heures d'enseignement au lieu de 26 (classe de sixième)
- 1 heure 15 d'histoire géographie enseignée en anglais, 1 heure 15 en français et 30 minutes d'Enseignement Moral et Civique en français
- Au total 9 heures 15 d'enseignement en anglais sur les 30 heures hebdomadaires

Les plus

- La possibilité de présenter la mention internationale au Brevet des collèges
- La possibilité de poursuivre au lycée avec l'Option Internationale au Baccalauréat
- La richesse des échanges et des projets

S'informer / rencontrer

- En prenant rendez-vous au 02 51 76 60 33
- En visitant le collège et en rencontrant l'équipe tous les vendredis après-midi (Portes Ouvertes permanentes)
- En consultant le site du collège : <https://pnorange.loire-atlantique.e-lyco.fr/>
- En contactant l'établissement par courriel : ce.SIB.NORANGE@ac-nantes.fr

Le recrutement

- Une fiche de candidature à renvoyer au collège au plus tard le vendredi 29 avril 2022 à 17 heures délai de rigueur.
- Des critères de sélection :
 - Un test oral et écrit en anglais
 - Un critère d'appétence scolaire pris en compte (avis de l'enseignant de CM2)
 - Un bonus d'accès social pour 1/3 des places
- Une décision d'affectation prononcée par la DSDEN (Direction Départementale des Services de l'Education Nationale)
- Un engagement à suivre le cursus Section Internationale sur les 4 années du collège